

## Marché public de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation des travaux de rénovation et extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

### Le Maire de MAUVES SUR LOIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

**VU** la délibération n° 2023-02-17 du conseil municipal en date du 27 mars 2023 portant sur la passation du marché public de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire ; et par laquelle le Conseil municipal donne délégation au Maire pour l'attribution du marché au candidat ayant présenté l'offre la mieux-disante ;

**Vu** le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** l'envoi à la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence le 5 avril 2023 ;

**CONSIDERANT** la réception de 14 candidatures avant la date limite de réception des offres fixée au 3 mai 2023 à 17h00 et le classement établi suite à l'analyse des offres effectuée par les services ;

### DECIDE

- D'attribuer le marché public de « maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de rénovation et extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire » à l'agence Grégoire Architectures sise 46 rue Paul Bouyx 49300 CHOLET, pour un forfait de rémunération global de 176 120,00 € HT et une durée globale prévisionnelle d'exécution 27 mois.
- De notifier le marché à l'agence Grégoire Architectures par courrier en date du 5 juin 2023.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 5 juin 2023

Le Maire,

*Emmanuel TERRIEN*



Publiée le 05/06/2023